



# ATHÉNA RENDEMENT

## Décembre 2018

### TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Moody's : A1 / Fitch : A / Standard & Poor's : A+<sup>(1)</sup>), est soumis au risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Athéna Rendement Décembre 2018 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Période de commercialisation :** Du 23 novembre 2018 au 28 décembre 2018. La période peut être clôturée à tout moment, sans préavis.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'**Athéna Rendement Décembre 2018** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR0013379781

Communication à caractère promotionnel destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

# ATHÉNA RENDEMENT

## Décembre 2018

### EN QUELQUES MOTS

Athéna Rendement Décembre 2018 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance du marché actions de la zone euro via l'indice Euro STOXX 50® (« l'Indice »). L'Indice est calculé dividendes non réinvestis.
- Le versement d'un coupon de 0,50 % au titre du trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- Un remboursement automatique anticipé du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre du Capital Initial majoré d'un gain de 0,75 % par trimestre écoulé (soit 3 % par année écoulée) si, à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - ✓ Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain de 30 % si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
  - ✓ Un remboursement du Capital Initial si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial.
  - ✓ Une perte en capital si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial. Par exemple, si le niveau de l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Athéna Rendement Décembre 2018, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an ou de droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Le titre de créance est soumis au risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 décembre 2018 jusqu'à la Date d'Échéance (le 11 janvier 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 28 décembre 2018 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance Athéna Rendement Décembre 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Athéna Rendement Décembre 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

<sup>(1)</sup> Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 28 décembre 2018.

# AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

## AVANTAGES

- **Un coupon de 0,50 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre** si, à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- **Un remboursement automatique anticipé** du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial. L'investisseur récupère son **Capital Initial augmenté d'un gain de 0,75 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé**, soit 3 % par année écoulée.
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si **Athéna Rendement Décembre 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial majoré d'un gain final de 30%<sup>(1)</sup>**, soit 0,75 % par trimestre écoulé.
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si **Athéna Rendement Décembre 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial** si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial.

## INCONVÉNIENTS

- **Athéna Rendement Décembre 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 70 % de son Niveau Initial). La valorisation d'**Athéna Rendement Décembre 2018** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 70 %, 80 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit 1 à 10 ans).
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à un gain de 0,75 % par trimestre écoulé et un coupon de 0,50 % au titre du trimestre.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (**Effet de Plafonnement du Gain**).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvesti.**

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque de marché** : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

<sup>(1)</sup> Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur ou du Garant, ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## UN COUPON CONDITIONNEL DE 0,50 % PAR TRIMESTRE

Du trimestre 1 à 40, si à une Date d'Observation Trimestrielle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN COUPON DE 0,50 % AU TITRE DU TRIMESTRE

## UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DÈS LE 4<sup>e</sup> TRIMESTRE

Du trimestre 4 à 39, si le niveau de clôture de l'Indice à une Date d'Observation Trimestrielle est supérieur ou égal à son Niveau Initial alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé<sup>(1)</sup>. L'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI  
+  
UN GAIN DE 0,75 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ, SOIT 3 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE  
+  
LE COUPON DÉFINI CI-DESSUS  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 4,82 %<sup>(4)</sup>)  
(SOIT UN TRA NET<sup>(3)</sup> MAXIMUM DE 3,82 %<sup>(4)</sup>)

Sinon, le titre de créance continue.

## REMBOURSEMENT FINAL À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Observation Finale (le 28 décembre 2028), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

### CAS FAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'Indice est **supérieur ou égal à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 11 janvier 2029 :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI  
+  
UN GAIN DE 30 %, SOIT 0,75 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ  
+  
LE COUPON DÉFINI CI-DESSUS  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 4,45 %<sup>(5)</sup>)  
(SOIT UN TRA NET<sup>(3)</sup> MAXIMUM DE 3,45%<sup>(5)</sup>)

4 / 8

### CAS MÉDIAN 1

Si le niveau de clôture de l'Indice est **supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, mais strictement inférieur à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 11 janvier 2029 :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI  
+  
LE COUPON DÉFINI CI-DESSUS  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 2,00 %<sup>(5)</sup>)  
(SOIT UN TRA NET<sup>(3)</sup> MAXIMUM DE 1,00 %<sup>(5)</sup>)

### CAS MÉDIAN 2

Si le niveau de clôture de l'Indice est **supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial, mais strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 11 janvier 2029 :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 1,96 %<sup>(6)</sup>)  
(SOIT UN TRA NET<sup>(3)</sup> MAXIMUM DE 0,96 %<sup>(6)</sup>)

### CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'Indice est **strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial**, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 11 janvier 2029 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE  
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

<sup>(1)</sup> Le remboursement automatique anticipé ne relève pas de votre choix. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux Dates d'Observation Trimestrielle et est donc réalisé automatiquement sans intervention de votre part.

<sup>(2)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(4)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 0,50 % à chaque Date de Paiement de Coupon et d'un Remboursement Automatique Anticipé au trimestre 4.

<sup>(5)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 0,50 % à chaque Date de Paiement de Coupon.

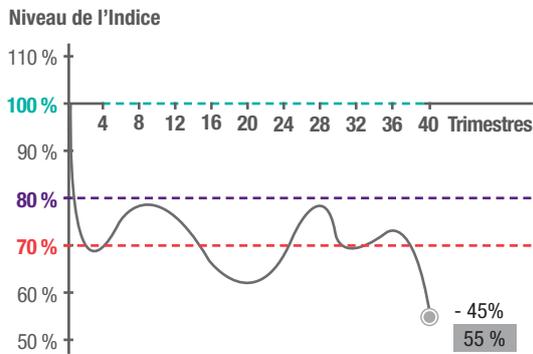
<sup>(6)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 0,50 % à chaque Date de Paiement de Coupon du trimestre 1 à 39.

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Athéna Rendement Décembre 2018** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

# ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE AU 40<sup>e</sup> TRIMESTRE (SUPÉRIEURE À 30 %)

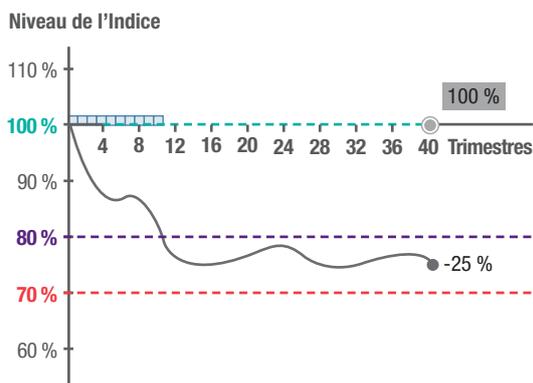


➤ À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des trimestres écoulés.

➤ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 45 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 55 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 45 %.

**Remboursement final : 55 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(1)</sup> : -5,78 % (TRA identique à celui de l'Indice)**  
**TRA net<sup>(2)</sup> : -6,78 %**  
**Valeur total des coupons versés : 0 %**

## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE AU 40<sup>e</sup> TRIMESTRE (INFÉRIEURE À 30 %)



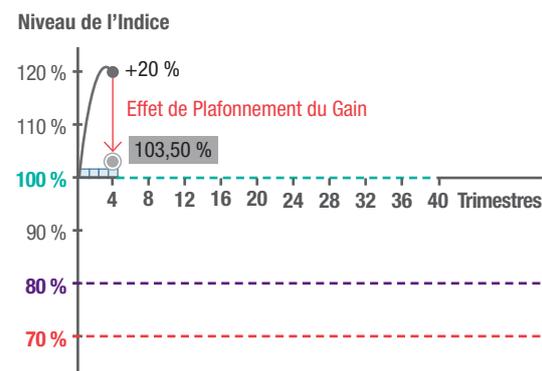
➤ À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

➤ À chaque Date d'Observation Trimestrielle du trimestre 1 à 10, le niveau de l'Indice est supérieur à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 0,50 % au titre de chaque trimestre.

➤ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 75 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 25 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

**Remboursement final : 100 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(1)</sup> : 0,51 % (contre -2,82 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(2)</sup> : -0,49 %**  
**Valeur total des coupons versés : 5 %**

## SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE DÈS LE 4<sup>e</sup> TRIMESTRE



➤ Du trimestre 1 à 3, à chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 0,50 % au titre de chaque trimestre.

➤ À la 4<sup>e</sup> Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 3 % (3 x 0,75 %) et d'un coupon de 0,50 % au titre du trimestre. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain), il est remboursé à 103,50 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

**Remboursement final : 103,50 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(1)</sup> : 4,82 % (contre 19,08 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(2)</sup> : 3,82 %**  
**Valeur total des coupons versés : 2 %**

● Performance de l'Indice      --- Seuil de perte en capital à l'échéance (70 %)      ☐ Coupon      --- Barrière de coupon (80 %)  
 ● Niveau de remboursement du titre      - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (100 %)

**Information importante : la valorisation d'Athéna Rendement Décembre 2018 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le Niveau de l'Indice proche de 80 % et 100 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche des seuils de 70 %, 80 % et de 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.**

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

# PRÉSENTATION DE L'INDICE

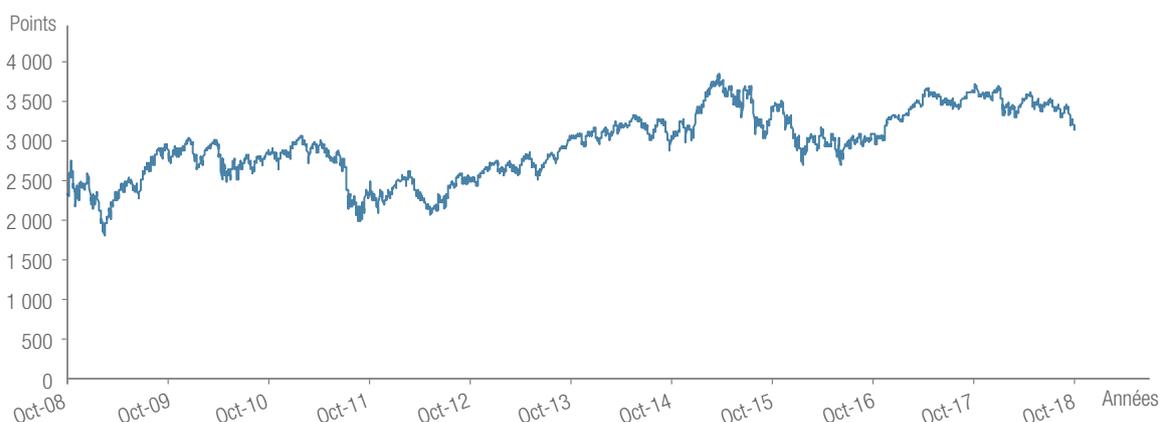
L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis).

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. L'indice Euro STOXX® est accessible entre autres sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

## ÉVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 24 OCTOBRE 2008 ET LE 24 OCTOBRE 2018

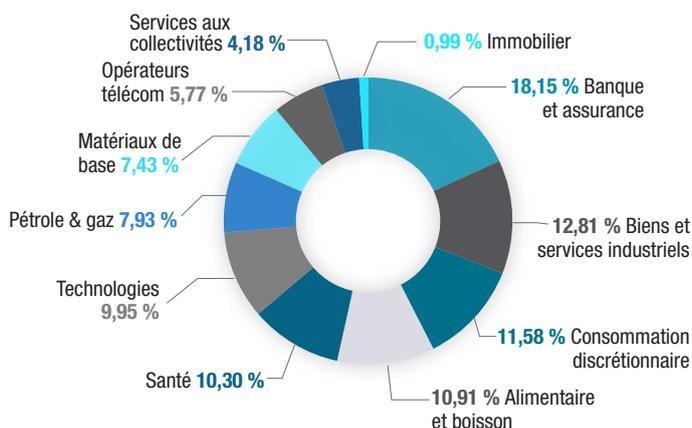


6 / 8

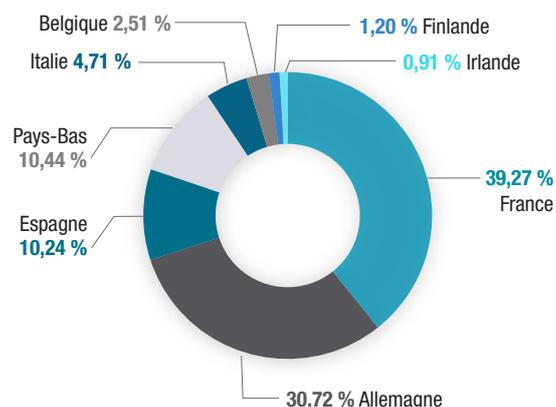
Performances simulées cumulées :	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro STOXX 50®	-11,77 %	4,83 %	36,54 %

Sources : Bloomberg, au 24 octobre 2018

## RÉPARTITION SECTORIELLE



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, au 24 octobre 2018.

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A au 06/11/2018). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 23 novembre 2018 (9h00 CET) au 28 décembre 2018 (17H00 CET)
Prix de commercialisation	Le prix de commercialisation commencera à 99,98 % le 23 novembre 2018 et progressera au taux annuel 0,20 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 28 décembre 2018
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013379781
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145, code Bloomberg : SX5E index), calculé dividendes non réinvestis.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Émission	22 novembre 2018
Date d'Observation Initiale	28 décembre 2018, ou le jour de bourse suivant si celui-ci n'est pas un jour de bourse
Dates d'Observation Trimestrielle	Tous les 28 de chaque trimestre, à partir du 28 mars 2019 (inclus) jusqu'au 28 septembre 2028 (inclus), ou le jour de bourse suivant si le 28 du trimestre n'est pas un jour de bourse.
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 14 <sup>e</sup> jour suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 13 janvier 2020 (inclus) jusqu'au 12 octobre 2028 (inclus)
Dates de Paiement de Coupon	Le 14 <sup>e</sup> jour suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 11 avril 2019 (inclus) jusqu'au 12 octobre 2028 (inclus) et la Date d'Échéance.
Date d'Observation Finale	28 décembre 2028, ou le jour de bourse suivant si celui-ci n'est pas un jour de bourse
Date d'Échéance	11 janvier 2029 en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com).
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,50 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés. Le paiement de commission pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du produit par une rémunération à l'émission du produit et/ou par des commissions annuelles. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de I-KAPITAL qui commercialise le produit Athéna Rendement Décembre 2018. Une information complétée sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Athéna Rendement Décembre 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Athéna Rendement Décembre 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 20 novembre 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([equityderivatives.natixis.com](http://equityderivatives.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est régie par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT STOXX

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

## NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 040 461 747,20 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

